



MOTION OPA INTERSYNDICALE DE SOUTIEN **A LA MOBILISATION NATIONALE DES OUVRIERS D'ÉTAT DU** **26 MAI 2016**

LE 26 MAI 2016, LES OUVRIERS D'ÉTAT SONT EN GRÈVE ET MOBILISÉS CONTRE LE MORATOIRE SUR LE RECRUTEMENT QUI LEUR EST IMPOSÉ DEPUIS 2011.

Les OPA (Ouvriers des Parcs et Ateliers) sont des ouvriers d'Etat en gestion au MEEM ou dans ses établissements publics.

Ils exercent des missions techniques de service public indispensables à la sécurité des citoyens et des usagers, dans les domaines de la route, de la navigation fluviale, maritime, aérien, réseau scientifique et technique, prévention des crises et au Ministère de la Défense...

Depuis 2013, le Ministère a inscrit l'évolution statutaire des OPA à son agenda social.

Depuis 2013, il n'y a pas eu la moindre avancée, ni la moindre discussion avec les organisations syndicales. L'agenda social est bloqué par un soi disant projet de quasi-statut unique qui concernerait tous les Ouvriers d'Etat, en gestation au ministère de la Fonction Publique. Ce projet qui ressemble de plus en plus à l'arlésienne n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune consultation avec les organisations syndicales.

En attendant, l'absence de recrutements ou les quelques recrutements arrachés au compte goutte auprès des services du 1^{er} ministre (1 recrutements pour 5 départs) n'a pas arrêté l'hémorragie des effectifs, supprime nos missions et condamne à court terme le corps des OPA.

Le statu quo imposé par Bercy et la Fonction Publique n'a que trop duré !

LES OPA EXIGENT DU GOUVERNEMENT LA LEVÉE IMMEDIATE DU MORATOIRE QUI DEGRADE LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Ce moratoire met en péril les missions, les compétences, dégrade les conditions de travail, compromet les déroulements de carrière et menace le régime de pension.

La levée du moratoire permettra de nouveau des recrutements en nombre suffisants, adaptés aux besoins des services et établissements publics pour faire face à leurs obligations de missions de service public et de sécurité.

Le problème des OPA n'est pas un problème de statut des personnels.

Nous avons des règles statutaires qui permettent d'embaucher, elles méritent juste d'être adaptées pour être en phase avec les évolutions des services et employeurs et d'être améliorées en termes de salaires, de classifications, de régime indemnitaire, de protection sociale...

Le problème des OPA provient uniquement d'une volonté politique de ne plus embaucher et de privatiser nos missions.

Par l'action du 26 mai 2016, les OPA défendent leurs missions de service public, ils s'adressent au Gouvernement et à leur ministère en exigeant :

- La levée définitive du moratoire
- Des recrutements sous statut OPA
- L'ouverture de négociations dans le cadre de l'agenda social 2016 du MEEM pour l'amélioration des règles statutaires des OPA.

Ils sont prêts à mettre tous les moyens en œuvre pour satisfaire ces revendications